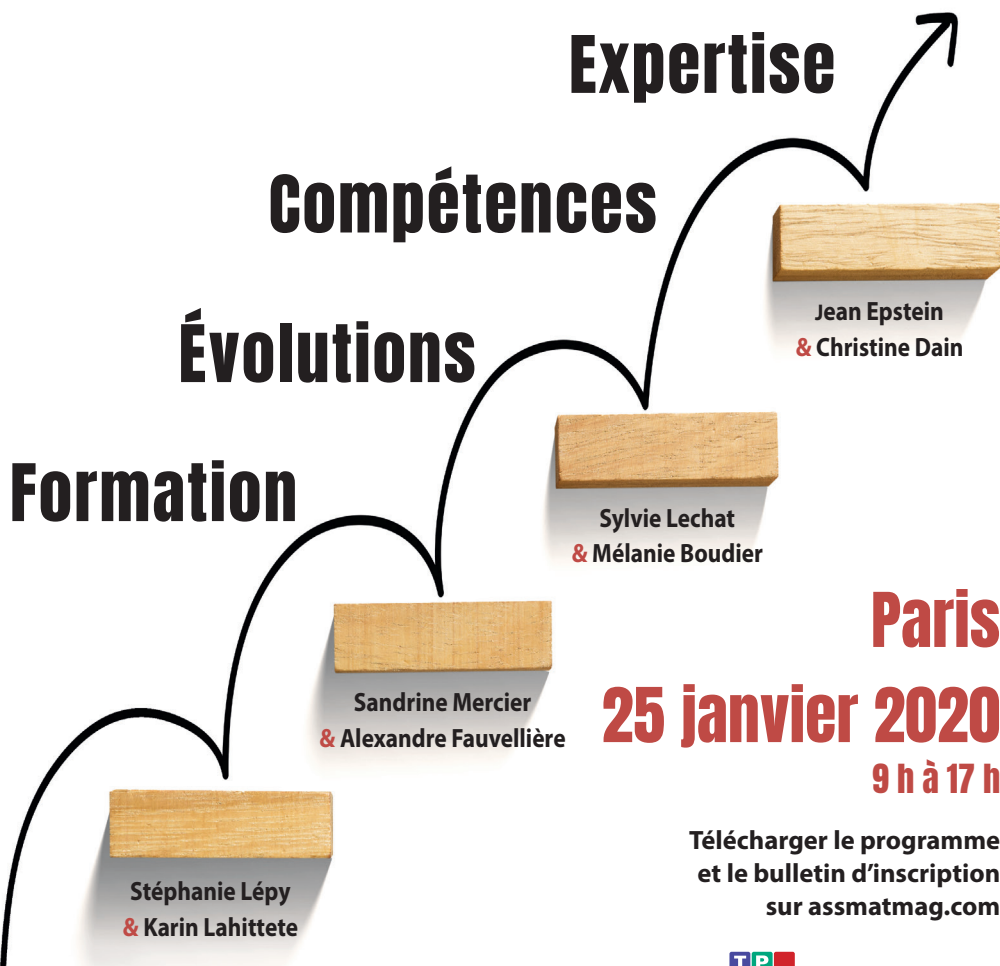


Accueillir & partager



Paris
25 janvier 2020
9 h à 17 h

Télécharger le programme
et le bulletin d'inscription
sur assmatmag.com

Accueillir & partager

Formation animée par Jean Epstein et Stéphanie Lépy

Au programme*

Soutenir l'élan vital de l'enfant

par **Mélanie Boudier, assistante maternelle**

L'enfant est un apprenant par excellence puisqu'il découvre tout et tout le temps. Cela fait partie de sa nature. L'apprentissage est un processus de découverte inné, dont l'enfant est l'acteur principal. Pour autant, sa capacité d'apprentissage est totalement conditionnée par la qualité de l'environnement. C'est pourquoi les conditions d'accueil doivent être réfléchies dans le but de garantir un niveau de découvertes et d'exploration à la hauteur des possibilités de l'enfant et ainsi, l'aider à construire des fondations solides qui lui serviront tout au long de sa vie.

Partager avec le parent

par **Stéphanie Lépy, assistante maternelle**

Les transmissions, et plus largement la communication avec le parent, sont attendues par ce dernier. Elles sont, pour lui, une façon de vivre un peu la journée de son enfant à travers ce que l'assistante maternelle lui raconte. S'interroger sur le contenu et la forme de cette communication est essentiel pour enrichir la relation et mettre en valeur le professionnalisme et les compétences de l'assistante maternelle. Plus qu'un outil de communication, les transmissions sont le reflet de l'investissement et de la personnalité professionnelle de l'assistante maternelle.

Accueillir l'infirmière de PMI

par **Alexandre Fauvellière, assistant maternel**

Les visites de l'infirmière de PMI sont très souvent redoutées. Elles se font dans un esprit de contrôle là où elles devraient être un échange entre profes-

sionnelles. Comment se poser comme professionnelle face à ce partenaire ? Ce positionnement est essentiel pour améliorer les relations avec celui-ci et faire évoluer l'image qu'il se fait des assistantes maternelles. Cette reconnaissance passe par un positionnement professionnel affirmé de chaque assistante maternelle face à son infirmière de PMI.

Le relais assistants maternels :

lieu de partage

par **Sylvie Lechat, assistante maternelle**

Que ce soit au profit de l'enfant lors des temps d'accueil collectifs ou de l'assistante maternelle lors des soirées thématiques, les activités proposées par le Ram sont une opportunité d'échange, d'ouverture et de partage. Ces temps ne sont pas seulement l'occasion de retrouver d'autres collègues. Ils sont bien plus que cela quand l'assistante maternelle a réfléchi à sa posture professionnelle et à ce qu'elle vient y chercher et pourquoi elle y vient. Ils peuvent être une source de richesses tant pour l'enfant que pour l'assistante maternelle et permettre à la professionnelle de faire évoluer sa pratique.

S'accueillir en tant que professionnelle

par **Karin Lahittete, assistante maternelle**

Un agrément ou un contrat ne font pas de l'assistante maternelle une professionnelle. Être professionnelle, c'est incarner des valeurs, un projet, un positionnement. Se considérer comme professionnelle est le fruit d'une réflexion, d'un cheminement sur la conception que l'assistante maternelle a de son métier et de sa façon de l'exercer, de ses valeurs et de son projet professionnel. On n'est pas professionnel, on le devient.

PMI-Ram-Assistantes maternelles : travailler ensemble est-ce une utopie ?

par **Stéphanie Lépy, assistante maternelle**

Aujourd'hui, les assistantes maternelles et la PMI peinent à construire de véritables relations professionnelles. Dans un contexte de méfiance vis-à-vis de l'infirmière et d'affirmation de pouvoir de la PMI, établir une relation constructive entre ces partenaires est difficile.

Le Ram et les assistantes maternelles ont plus d'opportunités de se rencontrer et de construire ensemble une relation privilégiée tant au profit de l'enfant que des professionnelles.

Aujourd'hui, ces trois intervenants auprès de l'enfant se côtoient, mais il n'existe aucune notion d'interdépendance entre eux. Pourtant, une relation d'échange véritable avec une notion de réciprocité ne peut que servir la professionnalisation des assistantes maternelles, la qualité de l'accueil et le bon développement de l'enfant. Une entente est-elle possible ?

La formation professionnelle : outil d'évolution professionnelle

par **Sandrine Mercier, assistante maternelle**

L'assistante maternelle commence à exercer en ayant reçu une formation initiale très succincte. Celle-ci est un point de départ. La professionnelle continue de s'informer et de se former tout au long de son activité pour pouvoir proposer un accueil de qualité à l'enfant et sa famille. Elle entretient « cette dynamique de curiosité intellectuelle » et cet élan de réflexion pour adapter et faire évoluer sa pratique et son projet d'accueil et ainsi s'épanouir profes-

nellement. Elle peut enfin décider de transmettre ce qu'elle a appris en devenant formatrice pour œuvrer au changement de regard porté sur l'enfant.

S'accueillir et partager entre professionnelles en Mam

par **Christine Dain, assistante maternelle**

Exercer en Mam demande de construire, d'organiser et de faire vivre l'équipe de professionnelles. Cela exige d'accueillir la personnalité, l'individualité, la spécificité de chacune, de partager l'organisation de l'accueil et le savoir de chaque professionnelle au profit du projet éducatif. Mutualiser les ressources pédagogiques et humaines sert la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille. La richesse de l'équipe est de pouvoir croiser les regards sur les situations professionnelles et ainsi de s'adapter et faire évoluer ses pratiques.

Objectifs :

S'interroger sur les dimensions de l'Accueil et du Partage dans le quotidien de l'assistante maternelle :

- Mettre en valeur ses connaissances et ses compétences pour définir son identité et son positionnement professionnels.
- Communiquer et transmettre son savoir et son expertise pour développer des relations constructives avec ses partenaires (enfant, parent, PMI, Ram...)

TARIFS

- Inscription individuelle 45 €
- Formation continue 150 €

Bulletins téléchargeables sur www.assmatmag.com

Inscription individuelle

À retourner à TPMA Formation – Accueillir & Partager
40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge - Tél. : 01 69 44 53 70
ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Courriel :
Je verse la somme de :

- Inscription individuelle : 45 €
- Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation
- Paiement par carte bancaire **CB** :

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n° | | | | | | | | | | | | | | | |

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n° | | | | Expire fin | | | | | | Signature obligatoire :

- Je souhaite recevoir une facture

Formation continue

Afin de valider la convention de formation vous devez :

1° Remplir le formulaire et le transmettre à TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge, ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait, le 27/02/2020, disponible sur le portail CHORUS PRO

Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme.

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)

Entre les soussignés :

1 - TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 11-91-055-75-91 auprès de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dreccete).

2 - représentée par

Pour Mme - M. :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1 : Objet de la convention

L'organisme TPMA Formation organisera l'action de formation suivante :

► Intitulé de l'action de formation :

Accueillir & Partager

► Programme et méthodes : ci-contre

► Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

► Date : le samedi 25 janvier 2020

► Durée : 1 jour (6 heures)

► Lieu : Espace Reuilly – 21 rue Antoine-Julien Hénard – 75012 Paris

Article 2 : Effectif formé

L'organisme TPMA Formation accueillera :

Mme - M. :

Profession :

À Savigny-sur-Orge,

Pour l'employeur*

Adresse de facturation

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à 150 €.

Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, disponible sur le portail CHORUS PRO, établie à l'ordre de TPMA Formation.

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à TPMA Formation au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

Pour l'organisme de formation**

Adresse du participant

.....
.....